

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°044-2-2024

OBJET : Renouvellement du marché de collecte de verre dans le cadre d'un groupement de commande

Date de convocation : 28/03/24

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 33

- Titulaires : 30

- Suppléants : 3

Absents : 17

- Dont représentés : 14

Votants : 47

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Eric JUSSIÈRE, Fabrice VEAU, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, René CORNIAUX, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Marie-Christine GROSCHE à Christine PIN, Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Emmanuel RABEUX à Daniel GONTHIER, Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Laurent SOULLARD à Jean-Max GLORIFET, Christiane BROCHET à Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à René BLANCHOT, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Andrée LUTREAU à Christian PAUL, Danièle PERROT à Fabien BAZIN, Laurent LIBRERO à Laurent COTTIN, Marie LECLERCQ à Jean-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et suivants ;

Vu la délibération n°017-1-2022 du conseil communautaire du 11 février 2022 relatif à la participation à un groupement de commandes pour la conclusion de marchés de collecte du verre en point d'apport volontaire ;

Considérant que le marché de collecte du verre en points d'apports volontaires arrive à son terme le 1er juillet 2024 et qu'il convient de le renouveler conformément aux stipulations du cahier des clauses administratives particulières ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve le renouvellement pour une durée d'un an du marché public à la collecte des verres en points d'apports volontaire.
2. Charge le Président de conclure tout acte permettant le renouvellement du marché selon les formes prescrites par le cahier des clauses particulières ;
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT


Le secrétaire,

Christine PIN
